

CRITÈRES DE SÉLECTION

2020-2021

PERSONNELS ADMINISTRATIFS, SOCIAUX, PERSONNELS ITRF, DE LABORATOIRE ET DE SANTÉ

Agents titulaires

- Ancienneté générale des services ↵ 4 points par année
(dans la limite de 40 points)
- Ancienneté de corps ↵ 4 points par année
(dans la limite de 40 points)
- Préparation d'un concours ↵ 20 points
- Préparation d'un diplôme ou d'un titre universitaire ↵ 10 points
- Admissibilité à un concours Education Nationale ↵ 10 points
en lien avec la filière d'activité *(au cours des 3 dernières années)*
Joindre l'attestation d'admissibilité

Il est précisé que la satisfaction des demandes peut être différée dans l'intérêt du fonctionnement du service.

Le barème sera calculé uniquement à partir des pièces justificatives fournies. Aucun rappel ne sera effectué.